

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 novembre 2023

PLF POUR 2024 - (N° 1680)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N° II-3362

présenté par

Mme Regol, Mme Arrighi, Mme Sas, M. Bayou, M. Thierry, Mme Belluco, M. Ben Cheikh, Mme Chatelain, M. Fournier, Mme Garin, M. Iordanoff, M. Julien-Laferrière, Mme Laernoës, M. Lucas, Mme Pasquini, M. Peytavie, Mme Pochon, M. Raux, Mme Rousseau, Mme Sebaihi, M. Taché et Mme Taillé-Polian

ARTICLE 35**ÉTAT B****Mission « Agriculture, alimentation, forêt et affaires rurales »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Compétitivité et durabilité de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt	0	0
Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation	0	0
Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture	0	2 000 000
Allègements du coût du travail en agriculture (TODE-AG)	0	0
Soutien aux associations de protection animale et aux refuges	2 000 000	0
TOTAUX	2 000 000	2 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement, inspiré d'une proposition de la Confédération nationale défense de l'animal, propose d'accorder plus de fonds pour soutenir les refuges équestres, qui peinent aujourd'hui à faire face à l'ensemble de leurs missions au vu du nombre de maltraitances et signalements concernant des chevaux ou des poneys.

Il est par conséquent proposé de transférer 2 millions en AE et CP de l'action 02 « Évaluation de l'impact des politiques publiques et information économique » du programme 215 « Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture » vers l'action 01 « Protection animale » du programme 382 « Soutien aux associations de protection animale et aux refuges » pour abonder ce fonds et compléter l'action prévue pour le bien-être animal. Cette somme permettrait de créer des centres d'hébergement d'urgence et temporaires pour les équidés mais également de lancer des campagnes de sensibilisation et de formation ou d'abonder un fonds dédié à la protection de ces animaux.

Il est par ailleurs proposé au Gouvernement de lever le gage.